

**COMMUNE DE BAYONNE**  
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2021**  
**DELIBERATION N° DE-2021-031**

L'an deux mil vingt et un, le 12 février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lauga, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

**Présents :**

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE (jusqu'à 22h20), Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE (jusqu'à 22h15), Mme BISAUTA (jusqu'à 22h00), Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE (jusqu'à 23h25), M. DAUBISSE (à partir de 19h05), M. ALLEMAN (jusqu'à 20h30), M. SÉVILLA, Mme ZITTEL (jusqu'à 23h56), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

**Absents représentés par pouvoir :**

M. LACASSAGNE à Mme LAUQUE (à partir de 22h20) ; M. AGUERRE à Mme CASTEL (à partir de 22h15) ; Mme BRAU-BOIRIE à M. LACASSAGNE (jusqu'à 22h20) ; Mme BISAUTA à Mme HARDOUIN-TORRE (à partir de 22h00) ; M. ARCOUET à M. UGALDE ; Mme LAPLACE à Mme LARRE (à partir de 23h25) ; M. DAUBISSE à M. ERREMUNDEGUY (jusqu'à 19h05) ; Mme MOTHESS à Mme MARTIN-DOLHAGARAY ; M. ALLEMAN à M. ALQUIE (à partir de 20h30) ; Mme ZITTEL à M. SEVILLA (à partir de 23h56).

**Absent(s) :**

Mme BRAU-BOIRIE (à partir de 22h20), Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET-LOUSTAU.

**Secrétaire :**

M. SUSPERREGUI

---

*Entendu le rapport de M. SALANNE,*

**OBJET : MARCHES PUBLICS** – Acquisition d'une laveuse de voirie à eau froide -  
Marché n°20016 - Avenant de prolongation de la durée du marché.

Le 11 mai 2020, la Ville de Bayonne a conclu avec la société PAROT VI, dont le siège social est situé à Bruges (Gironde), immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro

309 467 884, le marché n°20016 d'acquisition de laveuse de voirie à eau froide neuve, exécutoire à compter du 21 mai 2020.

La prestation à effectuer dans le cadre de ce contrat est la fourniture d'une laveuse de voirie à eau froide. Le délai d'exécution était de 9 mois, le marché devait prendre fin le 20 février 2021.

La crise sanitaire de la COVID 19, qui constitue un évènement extérieur au contrat, a directement impacté le délai de livraison du véhicule, le titulaire se fournissant dans des pays dont les autorités ont ordonné un reconfinement, à savoir l'Espagne et l'Italie.

En conséquence, le délai d'exécution du marché est prolongé de 4 mois et 21 jours maximum, soit jusqu'au 12 juillet 2021 inclus. Cette prolongation autorise la société à exécuter sa prestation n'ayant pu être terminée dans le délai initial du marché, sans être pénalisée par une situation dont elle n'est pas responsable, et sans préjudice pour la Ville, qui doit disposer de la laveuse avant le plein été prochain.

L'avenant de prolongation de la durée du contrat n'implique pas d'augmentation du montant du marché.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de l'avenant n°1 au marché n°20016, ci-annexé, à conclure avec la société PAROT VI et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**Adopté à l'unanimité**

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire  
Marc Wittenberg  
Directeur général des services

## AVENANT N°1

### **A - Identification du pouvoir adjudicateur**

Ville de Bayonne  
HOTEL DE VILLE  
1 AVENUE MARECHAL LECLERC  
64100 BAYONNE

Centre technique municipal – Garage

Tél : 05.59.46.61.63  
Poste : 61.63  
Télécopie : 05.59.59.30.91  
Courriel : marches@bayonne.fr  
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.bayonne.fr>

<http://www.bayonne.fr>

Représenté par : Jean-René Etchegaray, Maire de Bayonne

### **B - Identification du titulaire du marché**

PAROT VI  
RN117 Route de Pau  
64100 BAYONNE  
Courriel : t.pouce@groupe-parot.com  
Tél. : 05.59.50.70.00  
Fax. : 05.59.50.70.19  
SIRET : 30946788400073

Courriel : [t.pouce@groupe-parot.com](mailto:t.pouce@groupe-parot.com)

Représentée par Monsieur Jérôme COSTOSSEQUE, Directeur

### **C - Objet du marché n°20016**

ACQUISITION D'UNE LAVEUSE DE VOIRIE A EAU FROIDE NEUVE

Date de signature : 11 mai 2020  
Date de notification : 20 mai 2020  
Date de fin initiale : 20 février 2021  
Nouvelle date de fin : 12 juillet 2021

Montant du marché

- Taux de TVA : 20,0 %
- Montant HT : 160 200,00 €
- Montant TTC : 192 240,00 €

Montant proposition de reprise du véhicule : 3 000 € Net

Le présent avenant n'implique pas une augmentation du montant du marché

## **D - Objet de l'avenant**

### **ARTICLE 1**

Le 11 mai 2020 la ville a conclu un marché avec la société PAROT VI, dont le siège social est sis rue de Fieuzal – 33523 BRUGES CEDEX, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 309 467 884.

Par courrier en date du 26 octobre 2020 la société PAROT VI a sollicité la prolongation du marché 20016. Le titulaire a fait valoir que la situation sanitaire mondiale a entraîné des décalages significatifs de date de production. A la suite d'une demande d'information complémentaire de la part des services de la Ville de Bayonne, concernant le motif évoqué par la société PAROT VI, celle-ci a expliqué que l'usine Italienne « Brescia » de production du véhicule a été fermée du fait de la COVID 19. Cet événement a entraîné le ralentissement du processus de fabrication de la laveuse.

En conséquence, la Ville de Bayonne a décidé de conclure avec la société PAROT VI, le présent avenant afin de prolonger la durée du contrat en cours n°20016. Le marché n°20016 devait prendre fin le 20 février 2021.

Conformément à l'article 13. 3. 1. du CCAG FCS qui dispose que « lorsque le titulaire est dans l'impossibilité de respecter les délais d'exécution, du fait du pouvoir adjudicateur ou du fait d'un événement ayant le caractère de force majeure, le pouvoir adjudicateur prolonge le délai d'exécution. Le délai ainsi prolongé a les mêmes effets que le délai contractuel ».

Dans le cadre de ce marché la ville reconnaît le cas de force majeure. En effet la crise sanitaire du COVID 19 qui représente un événement extérieur au contrat, a directement impacté le délai de livraison du véhicule. Au moment de la conclusion du contrat il était impossible de prévoir l'évolution de la pandémie. Ainsi le caractère imprévisible de la force majeure est démontré. Par ailleurs, le confinement du pays de production présente un caractère irrésistible empêchant l'usine de production de fonctionner normalement. Enfin les mesures prises découlent des mesures gouvernementales du pays de production échappant ainsi au contrôle des personnes concernées.

En conséquence, la durée du contrat du marché n°20016 est prolongée jusqu'au 12 juillet 2021 inclus, afin de permettre au titulaire de poursuivre l'exécution des prestations n'ayant pu être terminées dans le délai initial du marché.

**ARTICLE 2**

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents avenants éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

**E - Signature du titulaire du marché**

A .....  
Le .....

Signature du titulaire

**F - Signature du pouvoir adjudicateur**

A .....  
Le .....

Jean-Marc SALANNE  
Conseiller municipal délégué  
à la commande publique

**G - Notification de l'avenant au titulaire du marché**

**En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A .....  
Le .....

**Signature**

**En cas d'envoi en LR AR :**

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

**En cas de notification par voie électronique :**

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché :